N KARIKI KARIKI

REPUBLIQUE DEMOCRETIQUE DU CONGO PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equ té - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 375/2022

ETABLISSEMENTS SEFU FILS

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la fourniture des intrants de pêche en faveur des populations riveraines du lac Tanganyika dans les pêcheries de Kigongo, Makobola "Lusenda, Kabela, Mwandiga, Ubwari, Kabumbe, Kachungwe et Dine, conclu avec le Ministère de Pêche et Elevage, pour un montant total hors taxe de dollars américains trois cent nonante neuf mille cent (USD 399 100) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille sept cent ponante trois, septante centimes (USD 2 793,70).

Fait à Kinshasa, le 12/12/2022.

Pour servit et valous e que de droit

Directeur Administratif et Financier

ocal Me nection Gérale de Laboration de Laboration de Laboration de la la Raymond M.L YUMBA Directeur Général a.i